

Projet de SOCLE

Bilan de la consultation des collectivités et suites données

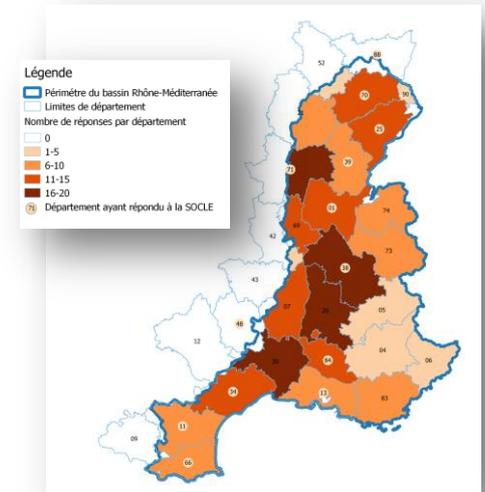
Réunion des Présidents de CLE

28 novembre 2017

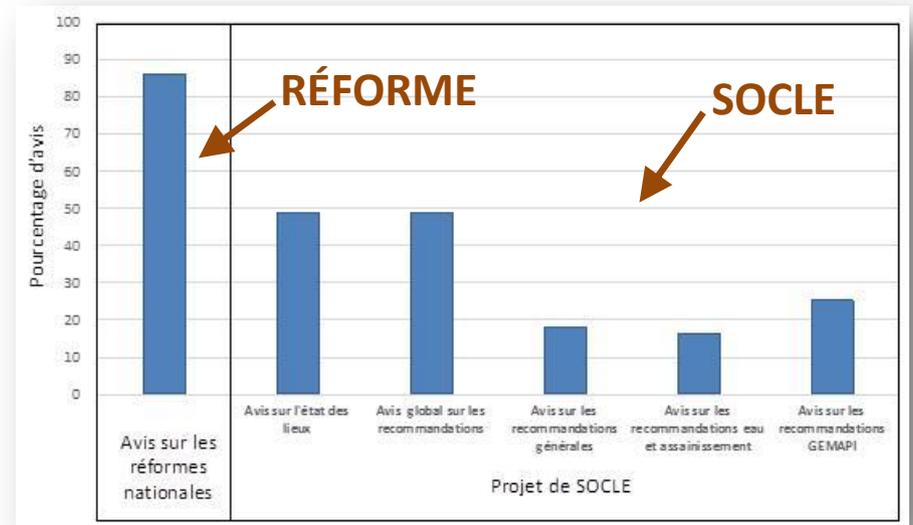
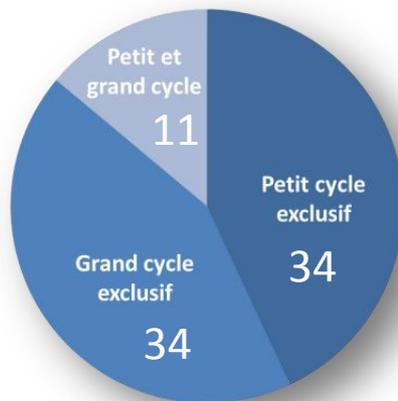


Consultation : qui a répondu, sur quoi ?

- Large consultation dématérialisée du 12 juillet au 29 septembre 2017
- Plus de 250 « retours » dont plus de 160 contributions
- 14 Départements – 36 EPCI-FP – 83 syndicats – 118 communes
- Des collectivités représentatives du bassin



Compétences des syndicats



Le ressenti sur la réforme : les communes

- Les enjeux d'investissement en zone rurale
- La maîtrise du prix de l'eau.
- Eloignement des centres de décision par rapport aux réalités locales
- Préserver le principe de solidarité territoriale
- Association des petites communes aux réflexions (cf. représentation aux instances communautaires)
- Information du public à anticiper

Le ressenti sur la réforme : les EPCI FP

- Reconnaissance du caractère indispensable des réformes pourtant jugées difficiles à conduire (complexité et délais contraints)
- Les choix opérés sont parfois vécus comme une prise de risque (diversité de situations et incertitudes juridiques)
- Besoin d'un accompagnement plus fort de la part de l'Etat
- Incertitudes sur les moyens financiers (pérennité des aides publiques, programme d'intervention de l'agence de l'eau)
- Nécessité d'une cohérence d'action dans le périmètre du bassin versant, petit et grand cycle de l'eau, GEMAPI/hors GEMAPI

Le ressenti sur la réforme : les EPCI FP

Concernant le petit cycle

- Intérêt de mutualiser les réseaux pour préserver ou améliorer la qualité de service (temps long).
- Les EPCI FP restent vigilants sur le prix de l'eau
- Des questions relatives au volet pluvial (définition, budgétisation)

Concernant le grand cycle

- Beaucoup de questions techniques et juridiques autour de la prise de compétence GEMAPI
- Spécificité de la gestion des ouvrages de protection en zone littorale
- Interrogations sur la non sécabilité des compétences.

Le ressenti sur la réforme : les syndicats

- Un calendrier contraint et pas suffisamment de concertation en amont
- Incertitudes juridiques
- Appel à un accompagnement plus fort des services de l'Etat
- Besoin de plus de nuances dans l'interprétation des textes et de souplesse dans la mise en œuvre des réformes
- Adéquation entre les choix opérés pour la mise en œuvre des réformes et les objectifs de la gestion intégrée de la ressource à l'échelle des bassins versants (cf. objectifs du SDAGE et du PGRI)
- Inquiétudes sur la bonne articulation entre EPAGE et EPTB, notamment en référence à la répartition des rôles de chacun de ces établissements publics
- Inquiétudes du fait du désengagement des Régions et des Départements, maintien des solidarités territoriales, programme d'intervention de l'agence de l'eau

Le ressenti sur la réforme : les syndicats

Concernant le petit cycle

- Regret du caractère obligatoire du transfert de compétence aux EPCI-FP
- Inquiétudes sur les limites « eaux pluviales » : coordination avec d'autres services (ex : voirie) et sur les questions budgétaires.

Concernant le grand cycle

- Flou qui entoure les missions et champs d'intervention rattachés à la GEMAPI
- La non sécabilité fait débat

Le ressenti sur la réforme : les départements

- Réformes difficiles mais fondées
- Inquiétudes sur la gestion intégrée par bassin versant centrale dans la politique de l'eau
- Des stratégies financières des EPCI FP parfois contraires aux objectifs des réformes
- Besoin de souplesse pour une adéquation maximale aux spécificités des territoires

Concernant le petit cycle de l'eau

- Alerte sur le retard pris par certains territoires
- Effets bénéfiques sur le temps long : quid du rôle du Département dans l'accompagnement à court et moyen terme des EPCI-FP.
- Rôle du Département en matière de solidarités territoriales et appel pour que l'agence de l'eau reste un acteur fort des évolutions dans les années à venir.

Concernant le grand cycle

- Complexité à résoudre les questions de non sécabilité
- Complexité à clarifier le champ des compétences GEMAPI et hors GEMAPI.



Le ressenti sur la SOCLE

Pas de remise en cause du projet de SOCLE mais des interrogations sur la manière de mettre en œuvre les recommandations

Des demandes pour :

- **Apporter plus de souplesse ou de précisions dans l'application des textes :**
sécabilité, limite GEMAPI / hors GEMAPI, pluvial...
- **Développer davantage les questions financières en référence :**
 - au désengagement des Départements et Régions,
 - à la possible insuffisance de la taxe GEMAPI,
 - aux charges de la mise en conformité des réseaux et au prix de l'eau
 - incertitudes concernant les évolutions du programme d'intervention de l'agence de l'eau
- **Renforcer la gestion intégrée petit/grand cycle à l'échelle des bassins versants** en référence aux enjeux du SDAGE et du PGRI
- **Renforcer l'accompagnement par l'État** (technique, juridique et politique)

Prise en compte des avis

→ Bureau du comité de bassin du 10 novembre 2017

Présentation de la synthèse des avis et des points d'évolution envisagés

→ Commission administrative de bassin (CAB) du 13 novembre 2017

Validation des évolutions à donner à la SOCLE

Dans le respect des principes suivants :

- La SOCLE est un **document d'appui non prescriptif**
- La SOCLE doit rester **cohérente avec les textes** à la date de publication de l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin
- La SOCLE n'a pas été remise en cause, mais **des compléments ou clarifications ciblés sont apparus nécessaire**

Prise en compte des avis

Point principal d'évolution

Renforcer le message sur la gestion intégrée de l'eau

- Une notion **déjà présente** dans certaines recommandations **mais à consolider**
- Une gestion intégrée dans **toutes les dimensions** : petit/grand cycle – territoires/bassins versants – GEMAPI/hors GEMAPI ... pour avoir une cohérence de gestion et ne laisser **aucun thème de l'eau orphelin**
- Promouvoir la nécessaire pérennité de la gouvernance de l'eau et des **instances de concertation** indispensables à la **mise en œuvre du SDAGE** (CLE, comités de rivières...)
- Promouvoir une gestion intégrée **sur le volet inondation** par des structures « gémapiennes » portant les SLGRI et pilotant les PAPI : **mise en œuvre du PGRI**
- Insister sur **l'intérêt des délégations et des transferts** de compétences comme outils au service de cette gestion intégrée

→ Une nouvelle recommandation générale « **Se restructurer en intégrant les enjeux de l'eau dans toutes leurs dimensions** »

Suite des travaux

15 décembre 2017

Présentation de la SOCLE au comité de bassin pour avis

Cette version :

- Intègre les ajustements et compléments actés par la commission administrative de bassin du 10 novembre 2017 pour donner suite au avis des collectivités ;
- Est rédigée en s'appuyant sur le corpus législatif et réglementaire en vigueur à la date d'envoi du dossier.

Si le cadre législatif était modifié avant la fin de l'année 2017, des ajustements rédactionnels à la SOCLE seraient proposés au comité de bassin en séance. Ces ajustements porteraient uniquement sur ce qui concerne la loi, en maintenant les principes des recommandations actuelles.



FIN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr